

**No 5 Séance du Conseil général du jeudi 26 juin 2025 à 19 h 00
A l'Aula du Nouveau bâtiment administratif du Landeron**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 4 de la séance ordinaire du 27 mars 2025.
3. Comptes 2024
4. Nomination du Bureau du Conseil général
5. Nomination de 9 membres au sein de la Commission financière et de gestion
6. Election d'un membre du Conseil communal, en remplacement de Roland Spring (Canette), émissionnaire
7. Demande concernant une augmentation de la dotation en personnel de la commune (0.6 EPT)
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 165'000.00 concernant la rénovation de la salle de Théâtre du Château
9. Demande concernant la reprise des actifs liés au projet de la CEN (Communauté des Eaux Neuchâteloises)
10. Réponse du Conseil communal concernant la motion « Politique Séniors pour Le Landeron », déposée le 26 juin 2023 et acceptée le 22 février 2024
11. Projet d'arrêté à développer. Rapport à l'appui :
 - 11.1. Projet d'arrêté concernant l'octroi d'un crédit d'étude pour la dynamisation de l'image et le développement touristique du Landeron
12. Interpellations et questions écrites.
13. Pétitions, lettres et communications.
14. Questions orales.
15. Divers/communications du Conseil communal.

1. Appel

M. Thomas Froelicher, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir la séance ordinaire du 26 juin du Conseil général.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Abazi Enver, Bader Joël, Boillat Erine, Bürli Gilliane, Chapatte Marc, Fauro Massimo, Forster Vincent, Frochaux Léonie, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Gross Marie-Claude, Guizzardi Fabrizio, Guye Olivier, Hopmann Mathieu, Jacot Michael, Jakob Yves, Kohler Cindy, Magnan Cyril, Mallet Gregory, Marillier Nathalie, Muriset Christian, Muriset Jessica, Piot Vanessa, Randazzo Patric, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Steffen Remo, Voisard Mathias et Wenger Lucas.

Excusés : Amasmoud Abdelati, Auberson Loïs, Botalla Gordana, Chapatte Marc, Girard Adela, Kühni Ugo, Martin Jesus, Perrenoud Stéphane, Perrot Ophélie, Pétermann Jean Pascal, Stooss Nathalie et Tschanz Numa.

Suppléants : Chatagny Mario, Devenoges Jacques, Droz-dit-Busset Sébastien, Hertzeisen Marc, Maurer Corentin, Peluso Antonio, Rubbi Michel et Zulfija Arbnor.

37 Conseillers généraux présents, majorité à 19.

Conseil communal

Présents : Ciervo Marisa, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland et Winz Fredy.

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Thomas Froelicher	PSL
Secrétaire:	M. Lucas Wenger	UDC
Questeurs:	M. Ugo Kühni	CAN
	Mme Adela Girard	PLR

2. Procès-verbal no 4

Le Conseil général accepte à l'unanimité le procès-verbal n°4 de la séance extraordinaire du 27 mars 2025.

**3. Comptes 2024.
Arrêté 1498**

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui indique que le Conseil communal se réjouit de boucler les comptes 2024 sur un excédent de recettes de CHF 513'276.-, alors que le budget prévoyait un excédent de charges important de CHF 1'515'975.- ; d'où une amélioration de plus de 2 millions. Ce bon résultat n'est pas lié à un évènement extraordinaire qui aurait influencé de manière significative les comptes. Les membres du Conseil général ont pu lire dans la presse que plusieurs communes ont également annoncé de très bons résultats. Ce bon résultat est lié à des recettes fiscales des personnes physiques et morales meilleures pour près du million, à des charges de transferts moins importantes et aux postes de charges dont la commune a une certaine marge plus faibles. Les frais d'écologie sont aussi moins importants que prévus pour environ CHF 280'000.- mais sont surtout dus à une diminution du nombre d'élèves passant de 524 à 504 ; ce qui est moins réjouissant. En pages 6 et 7 du rapport du Conseil communal se trouvent les principales variations de plus ou moins CHF 50'000.-. En ce qui concerne les financements spéciaux, le compte « Approvisionnement en eau » a fortement diminué pour un montant de CHF 268'000.-. Ce compte devrait continuer de diminuer ces prochaines années car l'Exécutif s'attend à de fortes augmentations de charges. Il ne va pas rallonger et souligne que tous ont pu prendre connaissance des faits marquants de l'année 2024 dans le rapport fort complet du CC en page 1 à 10. Il termine en mentionnant qu'avec le très bon résultat 2024 et un excédent de recettes de CHF 513'276.-, sans prendre en considération le retraitement du bilan de 2018, l'accroissement de la fortune nette entre 2015 et 2024 est de CHF 8,8 millions. A fin 2024, la fortune nette s'élève à près de CHF 25 millions. Comme il s'agit de son 15^{ème} et dernier rapport de compte, il profite de remercier Nicolas Arizzi, chef des finances, avec qui il a eu énormément de plaisir de collaborer durant non pas 15, mais de nombreuses années. Il reste à disposition et remercie l'assemblée de bien vouloir accepter les comptes.

Arrivée de M. Abdelati Amasmoud à 19h10.

38 *Conseillers généraux présents, majorité à 20.*

Prise de parole des commissions.

Mme Gilliane Bürli, pour la CFG, relève que quatre questions de vision ont été adressées au Conseil communal concernant le tarif de l'eau, de l'électricité, les travaux de la piscine et le fonctionnement du CAP. Les réponses apportées ont toutes donné satisfaction aux membres de la CFG et permettent de voir l'avenir avec sérénité. Avec un excédent de revenu de CHF 513'275.67 et une fortune de CHF 24'924'000.-, la Commission financière ne peut qu'être satisfaite. Elle souligne que quelques circonstances ont permis cette belle embellie, comme

une diminution des frais d'écolage en raison d'un nombre d'élèves plus faible, une diminution de la facture sociale et des recettes fiscales plus élevées que prévues. Forte de ces demandes et explications, elle approuve les comptes 2024 à l'unanimité et demande au Conseil général de les accepter. Certains membres de la commission regrettent que le budget ait été, une nouvelle fois, si prudent. Elle remercie le Conseil communal et le chef des finances pour leur disponibilité, leur connaissance des dossiers, la présentation très claire des comptes ainsi que la bonne gestion financière.

Prise de parole des groupes.

Mme Monique Sieber, pour le PLR, rappelle que les comptes 2024 montrent un excédent de recettes de CHF 513'275.-, soit une amélioration de plus de CHF 2 millions par rapport au budget, ce qui est remarquable. Le groupe remercie le Conseil communal et spécifiquement Roland Spring, en charge de la finance, pour la rigueur et le travail accompli. Cependant, il se demande d'une part quelles sont les causes de ce résultat réjouissant. Une estimation prudente des recettes de la commune, des rentrées fiscales inattendues malgré une dégradation de l'environnement économique, la part des Fonds IPM versée au Landeron s'élève à CHF 786'000.- (à noter que seules trois communes, voire quelques entreprises, sont contributrices !), des charges moindres dans la facture sociale s'expliquant aussi par la bonne tenue de l'économie, une réduction du coût de la formation due à une diminution du nombre d'élèves et finalement une maîtrise des charges et une gestion responsable des finances de la commune. Le PLR s'interroge aussi sur la situation financière actuelle du Landeron. La fortune communale s'est ainsi améliorée de CHF 9,5 millions de francs depuis le dernier retraitement des actifs de l'année 2018. Elle atteint presque 25 millions. Si cet élément est réjouissant, il est trompeur. On parle de l'ensemble des bâtiments et des infrastructures nécessaires à l'exécution des tâches régaliennes communales. Aucun de ces biens ne peut être vendu pour créer de la liquidités et faire face à des difficultés financières. L'endettement qui avait diminué, repart à la hausse, conséquence directe des investissements importants réalisés ces dernières années. Il reste élevé ! Au 31.12.2024, les crédits ouverts du patrimoine administratif sont de CHF 12,3 millions. Leur réalisation nécessitera la recherche de ressources financières. Il faut, pour trouver des bailleurs de fonds, avoir un endettement raisonnable et des comptes maîtrisés. Et personne ne peut forcer une banque ou un autre agent économique à accepter de faire un prêt à la commune. Le PLR se demande d'autre part quels sont les objectifs pour la gestion des finances de ces années à venir. Il se battra pour, premièrement, garder une certaine autonomie pour pouvoir financer les crédits déjà votés, continuer d'entretenir correctement les infrastructures communales et répondre intelligemment aux nouveaux besoins, en particulier ceux de la protection des crues. Et deuxièmement, il fera le nécessaire pour faire face à des charges qui vont croître (parascolaire et MAJE, préscolaire, intérêts de la dette). Vous l'aurez compris, le groupe libéral-radical demande de rester vigilant. Oui, une gestion prudente, trop selon certains, est plus agréable à vivre que l'inverse où il faut envisager des coupes claires dans chaque domaine. Il votera à l'unanimité les comptes.

Le PVL, par M. Vincent Forster, a examiné avec attention le cahier des comptes 2024. Il salue le fait que le résultat soit positif, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse et maîtrisée des finances communales. Cette solidité budgétaire constitue un atout précieux pour la commune et il remercie le Conseil communal pour son engagement dans ce domaine. Cela étant, il souhaite attirer l'attention sur un indicateur préoccupant ; la baisse du nombre d'élèves. Ce recul reflète, en toile de fond, des dynamiques démographiques marquées par un vieillissement de la population, ainsi que des difficultés à attirer et fidéliser durablement de jeunes familles prêtes à s'ancrer et à s'impliquer dans la vie locale. Ce constat mérite toute l'attention des politiciens, car il touche directement à la vitalité, au renouvellement et à l'avenir de la commune. Malgré cette préoccupation, le Parti vert/libéral tient à souligner la qualité du travail accompli par le service de la comptabilité, dont la clarté et la lisibilité méritent d'être saluées. Il votera donc favorablement et à l'unanimité l'approbation des comptes 2024.

M. Joël Bader, pour le PSL, souligne qu'en première lecture, il est possible de se réjouir bien évidemment d'un résultat positif et également de la bonne surprise qui améliore ce dernier de CHF 2 millions. Ceci montre la bonne gestion de l'exécutif qu'il remercie et félicite. En deuxième lecture, on constate que la fortune a augmenté de CHF 15 millions en dix ans, soit une moyenne de CHF 1,5 million par année. La répétition du résultat supérieur au budget pose la question de l'éventuel excès de prudence lors de l'établissement du budget. Le propos du PSL n'est pas d'être dépensé à outrance, encore moins de regretter les années 2000 où la fortune était à zéro et où il y avait une crainte de mise sous tutelle de la commune. Il souhaite rappeler que le budget est un outil de travail sur lequel se baser pour prendre des décisions au cours de l'année. Si le delta est systématiquement important entre le budget et le résultat, ceci est une information faussée pour le législatif au moment de prendre une décision au cours de l'année. Le PSL aimerait avoir à terme des budgets plus en corrélation avec les résultats, peut-être moins pessimistes et prudents en partie, mais en tout cas, plus réalistes. Le groupe socialiste approuvera cependant avec satisfaction ces comptes à l'unanimité et adresse ses remerciements à l'Exécutif en général, et plus particulièrement au Directeur des finances, M. Roland Spring, et à toute l'administration communale.

Arrivée de M. Cédric Caillet à 19h20.

39 *Conseillers généraux présents, majorité à 20.*

Prise de parole individuelle.

M. Jacques Savoy, pour le Canette, intervient comme durant les trois dernières années, sur le chapitre « 82000 Sylviculture » et plus particulièrement sur le sous-chapitre « 82060 Sylviculture, organisation régionale (Centre forestier) ». Concernant le compte « 46110.00 Dédommagements des cantons et concordats », les comptes indiquent la somme de CHF 222'777.- que la commune a facturé et reçu du Canton selon le concordat signé en 2021. Dans les budgets communaux de 2022 à 2024, le CC a indiqué la somme de CHF 270'000.-, soit le maximum prévu par ce concordat. On peut simplement hausser les épaules face à cette différence de montant et se dire que cela n'est pas grave. Or, si l'on considère les coûts de ce concordat pour la commune, et en se basant sur les valeurs données lors de la décision prise par le Conseil général le 23 septembre 2021, on constate que la commune a engagé 2 EPT et un apprenti pour effectuer ce surplus de travail. La charge financière s'élève à CHF 200'000.- pour 2022. Si l'on tient compte de l'inflation et des échelons automatiques du personnel, cette valeur s'avère aujourd'hui plus élevée. A ce montant s'ajoute le matériel nécessaire à cette nouvelle activité pour CHF 40'000.-. On doit également inclure l'amortissement pour CHF 5'000.- du véhicule repris du Canton. Le total des coûts se situe à environ CHF 245'000.-. En comparant cette valeur au transfert du Canton, on constate que ce concordat représente pour la commune une perte de CHF 22'223.- en 2024. Sur les années 2022, 2023 et 2024, la perte s'élève à CHF 57'423.-, valeur provenant de la différence entre les montants versés par le Canton et le coût annuel de CHF 245'000.-. Il répète que ceci correspond à une moyenne basse car on ne tient pas compte des revalorisations des salaires, ni de l'amortissement supplémentaires du centre forestier pour un montant annuel de CHF 45'150.-. Pour information, la borne supérieure s'élève à CHF 192'873.-. Il demande donc au CC de favoriser les travaux forestiers pour le Canton et de facturer à ce dernier des sommes plus importantes afin de limiter les coûts du centre forestier.

Passage au vote pour l'arrêté 1498. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

4. Nomination du Bureau du Conseil général

Sont élus tacitement :

Président :	M. Gregory Mallet	Canette
Premier vice-président :	M. Michael Jacot	PLR
Deuxième vice-président :	Mme Ophélie Perrot	Canette
Secrétaire :	M. Fabrizio Guizzardi	PLR
Secrétaire-adjointe :	Mme Jessica Muriset	PVL
Questeur no.1 :	M. Matthieu Hopmann	PS
Questeur no.2 :	M. Vincent Forster	PVL

Le nouveau bureau du Conseil général est constitué et accepté par applaudissements.

M. Thomas Froelicher prend la parole pour son discours de fin de législature de la présidence. *« Au moment de conclure cette législature, c'est avec une profonde reconnaissance que je m'adresse à vous pour la dernière fois, en tant que président du Conseil général du Landeron. Durant cette année, nous avons exercé ensemble une responsabilité exigeante : celle de représenter nos concitoyennes et concitoyens, de débattre, d'écouter, et de décider dans l'intérêt de notre commune. Notre législature a été marquée par de nombreux défis, à l'image du monde qui change autour de nous. Le contexte géopolitique, économique, les enjeux climatiques ont nécessité de l'adaptation, de la réflexion, et parfois du courage politique. Mais elle a aussi été riche en projets concrets, porteurs d'avenir pour Le Landeron. Je pense par exemple à la finalisation puis l'ouverture du nouveau bâtiment Parascolaire, mais aussi le démarrage des travaux du quartier des Pêches derrière l'Eglise ou encore les Festivités du 700^e anniversaire du Landeron. Autant d'initiatives qui montrent que notre village est capable d'allier tradition et innovation. Je souhaite remercier chaleureusement chaque membre du Conseil général pour leur engagement constant, la qualité des échanges et le respect mutuel qui ont animé nos travaux. J'ai personnellement apprécié la sérénité des débats pendant la grande majorité de nos séances mais je vous demanderai de continuer à vous poser toujours la question, avant vos interventions de, comment réagiriez-vous si vous étiez ainsi interpellés. Si chacun appliquait cette discipline, je suis sûr que nous en sortirions tous grandis. Parfois en tant que Conseillers généraux, nous n'avons pas toutes les informations et nous devons toujours laisser la possibilité à notre Conseil communal de nous expliquer le bienfondé de leur propositions et/ou décisions. Encore une fois, nous voulons tous le meilleur pour notre belle commune, mais nous devons accepter que nos avis puissent diverger voire s'opposer, du moment que nous restons respectueux l'un de l'autre. Le débat démocratique est une force, et nous avons su le faire vivre avec dignité. Ma reconnaissance va également au Conseil communal avec une pensée particulière à Roland Spring qui vit ce soir son dernier CG. Merci Roland pour ton engagement de chaque instant. Enfin je remercie l'Administration, en particulier Daniela, Valérie et Nelly pour leur précieuse collaboration. Leur travail, souvent discret mais essentiel, est le socle sur lequel repose notre fonctionnement institutionnel. Je quitte cette fonction avec humilité, mais aussi avec fierté : celle d'avoir servi Le Landeron, ce village où il fait bon vivre, entre lacs et vignes, entre histoire et avenir. Je formule le vœu que la prochaine législature continue de faire du Landeron un lieu exemplaire de participation, d'écoute, et de projets partagés. Enfin, je souhaite tout le meilleur à Gregory Mallet pour son année de Présidence qui commence ce jour, et qu'il puisse profiter pleinement des échanges que génère cette fonction. Merci à toutes et tous pour votre attention ».*

Une pause de 5 minutes est accordée pour le changement de bureau.

M. Gregory Mallet, nouveau président, prend place avec son bureau et prononce son discours d'investiture. *« Même s'il faut bien avouer que vous ne vous êtes pas vu offrir un très grand choix, je vous remercie très sincèrement pour la confiance témoignée. C'est pour moi un honneur et un très grand plaisir d'assumer la présidence du législatif pour les douze prochains mois, qui plus est pendant cette année de célébrations. Merci également au bureau sortant d'avoir accompli sa mission avec pragmatisme et efficacité et nous allons à notre tour faire le maximum pour être à la hauteur. A mon sujet et en quelques mots, je suis né à Neuchâtel en 1971 et ai toujours vécu au Landeron, sauf en 1998 et 1999 que j'ai passées aux Etats-Unis.*

Je suis marié et père de trois enfants qui ont entre 21 et 24 ans. Même si je m'appelle Mallet, je compte parmi mes ancêtres paternels des représentants d'à peu près toutes les familles originaires du Landeron. Il y a du Vuillemin, du Perroset, du Muriset, du Girard et du Quellet. Je n'ai pas encore trouvé de Frochaux mais ça ne saurait sans doute pas tarder. L'autre moitié de moi vient d'Outre-Sarine, ou plutôt de l'autre côté de l'Aar puisque ma maman vient de la campagne bernoise. Grâce à elle, je ne parle pas trop mal la langue si mélodieuse qu'est le suisse-allemand. Après mon école primaire au Landeron, j'ai eu la chance de pouvoir poursuivre ma scolarité à La Neuveville (c'était bien avant le C2T, évidemment) avant de revenir dans le canton pour obtenir ma maturité fédérale à l'Ecole de commerce (ancêtre du lycée Jean Piaget). J'ai ensuite traversé la route pour terminer mes études par ce que l'on appelait à l'époque une licence en sciences économiques. Après huit ans au service d'une grande banque qui n'existera bientôt plus, j'ai décidé de voler de mes propres ailes et suis désormais à mon compte depuis une bonne vingtaine d'années. J'aime manger, cuisiner, boire un verre (voire parfois deux). J'aime aussi me couper les cheveux très courts, voir la vie en rose, faire de la randonnée, du tennis ou encore du VTT. Et surtout, j'aime notre beau village. Chers collègues, le monde va mal et sans vouloir minimiser ou ignorer les problèmes de certains de nos concitoyens, reconnaissons que nous avons de la chance de vivre au Landeron. Il est de la responsabilité de chaque citoyenne et citoyen de l'animer et le développer mais il est de notre devoir de législatif et d'exécutif de créer des conditions propices au bien-être collectif. C'est dans ce contexte que je nous souhaite des débats animés et contradictoires mais bien sûr toujours respectueux et constructifs ».

5. Nomination de 9 membres auprès de la Commission financière et de gestion

Les 9 membres sont élus tacitement :

Mme Gilliane Bürli, PSL
 M. Joël Bader, PSL
 M. Lucas Wenger, UDC
 Mme Monique Sieber, PLR
 M. Michael Jacot, PLR
 Mme Jessica Muriset, PVL
 M. Jean-Philippe Senn, Canette
 M. Ugo Kühni, Canette
 M. Jacques Savoy, Canette

La nouvelle Commission financière et de gestion est constituée et acceptée par applaudissements.

6. Election d'un membre du Conseil communal, en remplacement de Roland Spring, (Canette), démissionnaire

La parole est donnée à M. Marc Chapatte, pour le Canette. « Comme cela avait été annoncé dans le communiqué du 28 mai 2024, M. Roland Spring a prolongé son engagement comme Conseiller communal pour une année supplémentaire afin de lui permettre une transition en douceur et de transmettre le témoin à M. Olivier Guye. Le Canette maintient le cap et présente Monsieur Olivier Guye comme candidat au Conseil communal. Ce soir, j'ai l'honneur – et le plaisir – de présenter un homme dont l'engagement n'a d'égale que sa modestie, sauf peut-être lorsqu'il parle de sa compagne Monique, qu'il appelle affectueusement « sa princesse ». Et il ne plaisante qu'à moitié. Parce que oui, il est en partenariat enregistré avec Monique, une femme formidable et ensemble, ils forment un duo qui ferait rougir les plus belles chansons

d'amour. Il a 2 fils, Sébastien, 30 ans et Alexandre, 28 ans. Né en 1964 à la Côte-aux-Fées, village si petit qu'il faisait passer le nôtre pour une métropole et ce, avant même qu'il ait des feux de circulation... Enfin quand ils servent.... Mais il a vite compris que pour changer le monde, il fallait commencer par le comprendre. Alors il est parti se former comme enseignant à l'École Normale de Neuchâtel. Il aurait pu s'arrêter là, mais non ! À 50 ans, il retourne sur les bancs de l'université – comme quoi, on peut être prof et élève en même temps – pour pouvoir enseigner au cycle 3. Le genre de personne qui aime apprendre pour mieux transmettre. En 2002 (alors qu'il habite Lignièrès à ce moment-là), il commence à enseigner au Landeron, partageant ses connaissances en mathématiques, français, histoire, géographie... et un peu d'allemand – mais vraiment juste un peu, il préfère être honnête là-dessus. En plus d'enseigner, cet homme est aussi un mélomane passionné. Vingt ans à la tête de la chorale du C2T, très longtemps membre du Madrigal et aujourd'hui dans un chœur d'hommes – il a chanté toutes les notes possibles, sauf peut-être celles de la discorde. Et l'année prochaine, tenez-vous bien : il fêtera ses 40 ans comme enseignant. 40 ans! Certains de ses anciens élèves votent déjà... et probablement pour lui ! Mais ce n'est qu'en 2020 qu'il fait le grand saut en politique, animé par cette volonté sincère de s'investir pour son village. Et il le fait avec cette bienveillance, cette écoute et ce bon sens qui font de lui non seulement un excellent candidat, mais surtout un excellent collègue et un homme de confiance. Pour preuve, il est actuellement dans deux commissions d'importance : celle des finances et celle de l'énergie. Alors oui, il ne vient pas d'ici à l'origine. Mais il y vit, il y enseigne, il y chante, il y aime – littéralement – et il s'y engage. Que demander de plus ? Mesdames et Messieurs, au nom du Canette, j'ai le plaisir de vous recommander chaleureusement la candidature d'Olivier Guye – Un homme qui a la voix juste, le cœur grand et les idées claires. Merci de votre attention ! ».

M. Michael Jacot prend la parole, non pas pour présenter un nouveau candidat, mais pour une petite question de procédure quand même. Bien que M. Roland Spring a dit et redit depuis de nombreux mois sa volonté de ne pas rester au Conseil communal, l'art. 110 du règlement de commune indique : « La démission d'un membre du Conseil communal n'est définitive que lorsqu'elle a été communiquée au Conseil général ». Pour sa part, rien ne lui a été communiqué de façon officielle.

Le président propose de tirer cela au clair et de donner réponse ultérieurement.

M. Thomas Froelicher, en tant qu'ancien président, signale que le bureau du Conseil général a bien reçu le courrier de démission de M. Roland Spring.

Le président relate que le reproche du PLR était la communication au Conseil général. Il demande s'il est possible d'admettre que lorsque la convocation à la séance du CG est reçue, cela sous-entend que l'information est transmise. Il propose de laisser cela de côté pour ce soir vu qu'il n'y a pas de deuxième candidat, que l'on ovationne M. Olivier Guye et que l'on revienne sur ce point ultérieurement.

Le nouveau Conseiller communal, M. Olivier Guye, est nommé par applaudissements.

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, souhaite savoir s'il y aura quelques félicitations pour le Conseiller communal sortant. Si c'est le cas, le PSL peut le faire maintenant ou plus tard.

Le président indique que cela sera fait dans les divers.

**7. Demande concernant une augmentation de la dotation en personnel de la commune (0.6 EPT)
Arrêté 1499**

La parole est donnée à Mme Marisa Ciervo, chef des services administratifs, qui remercie tout d'abord l'assemblée pour le temps réservé à la lecture du rapport qui lui a été soumis. Alors que chacun évolue dans ses façons de vivre, de communiquer, de travailler, la commune va traverser un moment particulier de changements importants d'ici 2028. Comme le législatif a pu en prendre connaissance, un contrat à durée déterminée de deux ans d'un collègue occupant actuellement la fonction de contremaître arrivera à son terme à la fin du mois de juillet 2026. À cela se rajoute, le départ de plusieurs collègues qui s'apprêteront à tourner une page importante de leur vie professionnelle pour profiter d'une retraite bien méritée après de nombreuses années consacrées à la collectivité. Ces échéances et départs représentent bien plus qu'un simple passage de relais. Il ne s'agit pas seulement de remplacer, mais aussi de saisir une opportunité de se réinventer, de penser autrement l'organisation des services, de renforcer l'agilité face aux besoins et défis d'aujourd'hui et de leur complexité accrue. C'est grâce à des échanges collectifs qu'aujourd'hui le CC demande d'approuver la demande d'augmentation de la dotation en personnel de la commune de 0.6 EPT (par rapport à 2025). Elle permettrait, d'une part, de pérenniser le poste de contremaître à 100%, dès août 2026. Et d'autre part, de réorganiser trois services qui seront impactés par les échéances et départ (finances, administration, technique) ; passage de 2.7 à 3.3 EPT en 2028, pour une augmentation de masse salariale d'environ CHF 28'000.-. Le CC estime qu'en tant qu'autorité politique, il est de son devoir assurer l'évolution, l'efficacité et la qualité des services afin de permettre de gérer les projets dans une temporalité acceptable et dans un contexte de société évolutive. À fin 2028, par rapport à la situation actuelle, l'administration aurait un gain de 0.4 EPT. Pourquoi cette requête aujourd'hui ? Bien évidemment pour calculer le montant de la masse salariale lors de la préparation du budget 2026 (août-septembre). Elle remercie les Conseillers généraux de leur attention et se réjouit de la suite des débats.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Jacques Devenoges, pour le PSL, salue la réflexion et l'anticipation du CC concernant la réorganisation et l'augmentation de la dotation en personnel de 0.6 EPT au vu du rapport présenté. A l'unanimité, le groupe socialiste soutiendra cette demande et acceptera par conséquent l'arrêté 1499.

Le PLR, par Mme Nathalie Marillier, prend acte que le CDI engagé au printemps 2024 a permis de remettre à flot le service des infrastructures et celui de l'urbanisme. Il salue l'effort de réorganisation et de rationalisation engagé par le Conseil communal. Anticiper des départs à la retraite pour modifier la structure des postes de travail et mieux répondre aux besoins de l'administration communale en général, est très positif. C'est un exemple à réitérer. Certes, l'augmentation de 0.6 EPT va entraîner une charge pérenne et ce n'est pas rien pour les comptes communaux. Certains se demandent si une fois les très grands dossiers bouclés, il n'y aura pas pléthore de personnel. Elle rappelle qu'il est toujours difficile de revenir en arrière dans le domaine public. Cela dit, dans sa majorité, le PLR votera cet arrêté.

M. Arbnor Zulfija, pour le PVL, se réjouit de constater que cette nouvelle demande s'inscrit dans le prolongement d'une réflexion approfondie sur les besoins réels de l'administration communale. Lors de l'examen d'une précédente requête similaire, il avait été exprimé certaines réserves, estimant que le dossier alors présenté manquait de clarté et de fondement. Il est donc particulièrement satisfaisant de constater que ces remarques ont été entendues et prises en compte. Le Conseil communal revient aujourd'hui avec une proposition claire,

structurée et cohérente, qui répond de manière convaincante aux attentes formulées. Ce travail de fond témoigne d'un engagement sérieux en faveur d'une administration efficiente et en phase avec les réalités actuelles. C'est pourquoi le Parti vert/libéral soutiendra unanimement cette demande.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour l'arrêté 1499. Ce dernier est accepté par 38 voix sans opposition.

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 165'000.00 concernant la rénovation de la salle de Théâtre du Château
Arrêté 1500

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, qui souligne que chacun a certainement déjà assisté à une représentation de la troupe Atrac et a pu constater la vétusté des sièges qui bien que restaurés par Atrac en 2011, après l'achat du château par la commune, ont plus de 50 ans. Il s'est laissé dire qu'avant le théâtre, il y avait un cinéma à cet emplacement et déjà ces mêmes fauteuils. Il était donc temps de les remplacer et en collaboration avec Atrac, il a visité plusieurs salles de spectacles. Après avoir analysé plusieurs variantes et échangé avec le locataire, celui-ci a choisi le modèle Minispace 5067 figurant dans le rapport ; modèle avec un entraxe de 530 mm, offrant donc plus de confort et qui a pu être testé et observé dans une salle de spectacle à Lausanne. Avec le remplacement des fauteuils, il fallait bien sûr procéder à d'autres travaux et mettre aux normes ce qui ne l'était plus. Du fait des normes de sécurité en vigueur, les voies de fuites doivent avoir un passage de 1200 mm en cas d'incendie. Les espaces actuels sont plus étroits et n'y répondent plus. C'est pourquoi, il a dû réduire le nombre de sièges qui passe de 154 à 130, y compris 2 places pour les personnes à mobilité réduite et situées au premier rang. Dans le cadre de cette rénovation, il a prévu la réfection des peintures des murs, du plafond et des boiseries. La moquette existante sera aussi changée. En plus il faudra remplacer l'ensemble de l'éclairage du plafond de la salle par un LED et mettre aux normes les installations électriques. Il doit aussi revoir la sécurité des trois fenêtres du sud de la salle et installer des garde-corps en verre. Enfin la régie actuelle n'étant pas dans les normes de constructions et prescriptions feu, sera remplacée en maintenant son emplacement selon le souhait d'Atrac. Bien que figurant dans la demande de crédit, c'est Atrac qui financera la régie et remboursera à la commune ces coûts. Concernant l'aspect financier, les travaux électriques, de peinture, du revêtement de sols seront pris en charge par la commune. Une partie des coûts liés aux remplacements des fauteuils sera aussi pris en charge par cette dernière et le reste sera considéré comme plus-value, d'où augmentation de loyer de CHF 4'000.- annuellement. Le Conseil communal recommande d'accepter cette demande de crédit et de soutenir la troupe de théâtre Atrac, la culture, tout en maintenant le patrimoine historique communal en bon état.

Prise de parole des commissions.

Mme Gilliane Bürli, pour la CFG, soutient à sa grande majorité cette demande car il est important que les bâtiments communaux répondent aux normes sécuritaires et aux besoins des locataires. Elle estime que la vie culturelle de la commune est essentielle pour la communauté.

Prise de parole des groupes.

Mme Jessica Muriset, pour le PVL, a pris connaissance avec attention du rapport relatif au remplacement des sièges et à la mise aux normes de sécurité de la salle du théâtre communal, notamment en matière de protection incendie. Le théâtre du Landeron constitue

indéniablement un pilier de la vie culturelle locale. Dans un contexte où l'attractivité de la commune suscite à juste titre de nombreuses réflexions, ce lieu de culture et de rencontre confirme année après année sa pertinence. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer la fréquentation soutenue qu'il connaît à l'occasion des spectacles proposés. Deux exemples récents illustrent parfaitement cette dynamique. Le spectacle *Maligne*, qui s'est brillamment classé deuxième au concours national de la Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateurs. Le PVL salue ici chaleureusement l'ensemble de l'équipe pour cette belle reconnaissance. Et bien sûr, le spectacle du 700e anniversaire, dont les cinq représentations totalisent déjà près de 2'500 spectateurs en seulement quatre jours — un succès remarquable qui témoigne de l'attachement de la population landeronnaise, mais également des visiteurs extérieurs, à ce lieu emblématique. Cet engouement ne doit toutefois pas occulter une réalité plus préoccupante. Les installations actuelles ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur, en particulier en cas d'évacuation d'urgence. Par ailleurs, le confort des spectateurs laisse à désirer. Plusieurs sièges présentent un état de vétusté avancé, au point qu'il a déjà été rapporté qu'un siège ait cédé sous une personne de corpulence tout à fait normale ; fort heureusement, sans blessure. Mais le risque est bien réel. Il souhaite également relever l'effort notable consenti par l'ATRAC, qui assume plus de la moitié de l'amortissement et accepte une hausse de loyer de 40 %, contribuant ainsi de manière significative à l'effort financier global. C'est un engagement associatif exemplaire. À la lumière de ces éléments — enjeux de sécurité, amélioration du confort, valorisation de l'attractivité culturelle, et fort engagement des acteurs locaux —, le Parti vert/libéral soutiendra sans réserve la demande de crédit de CHF 165'000.-. Il s'agit d'un investissement responsable, cohérent et porteur d'avenir pour la commune.

Le PLR, Mme Erine Boillat, a étudié avec attention le rapport qui lui a été présenté et remercie la compagnie ATRAC et le CC pour sa bonne forme et pour les informations complètes transmises. La configuration actuelle de la salle a fait son temps et la rénovation proposée s'impose afin de pérenniser l'utilisation de ce lieu tel que chacun le connaît. Le groupe soutient à l'unanimité cette demande de crédit destinée à la rénovation de la salle du château qui représente un lieu important pour la vie de la commune tant au niveau culturel que social, artistique et pour les activités de loisirs destinées aux jeunes. Il se réjouit d'ores et déjà d'assister aux prochaines représentations de la troupe ATRAC qui fait la fierté du Landeron.

M. Olivier Guye relève que par une belle soirée d'été, les membres du Canette se sont retrouvés et ont analysé attentivement les points de l'ordre du jour, dont cette demande de crédit. Il a pour principe de soutenir les sociétés villageoises, surtout lorsqu'elles sont dynamiques comme l'est ATRAC qui fait le plaisir de présenter plusieurs pièces chaque année. D'ailleurs, sa formation jeunesse est très réjouissante. Les sièges sur lesquels chaque spectateur pose son séant, ont bien plus de cinquante ans. Et même si la troupe ATRAC les a restaurés ou remboursés au niveau de l'assise, de nouveaux sièges seront agréables pour les citoyens landeronnais ou d'ailleurs qui suivent régulièrement les spectacles. D'autre part, le moment lui semble vraiment bien choisi pour penser au remplacement de la moquette, à une peinture neuve, à un éclairage moins gourmand en énergie, à une régie plus sécurisée. Il peut encore être relevé que la troupe paiera un loyer un peu plus élevé. Toutes ces propositions lui semblent gagnants-gagnantes, tant pour les acteurs que pour les spectateurs. Il trouve également primordial de prendre soin du patrimoine du Château et de son théâtre qui en fait partie. En résumé, le groupe Canette soutiendra fermement cette demande.

Le PSL, M. Matthieu Hopmann, soutient à l'unanimité cette demande de crédit pour la rénovation de la salle de Théâtre du Château. Il est primordial que les bâtiments communaux répondent aux normes de sécurité et aux besoins des locataires. La vie culturelle est un pilier essentiel de la communauté et il est de la responsabilité du CG de la soutenir activement. Le village a la chance inouïe d'avoir une troupe de théâtre dynamique, et cette rénovation est un geste de soutien envers ATRAC mais aussi un investissement dans la richesse de la vie locale

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour l'arrêté 1500. Ce dernier est accepté à l'unanimité, à savoir 39 voix.

**9. Demande concernant la reprise des actifs liés au projet de la CEN (Communauté des Eaux Neuchâteloises)
Arrêté 1501**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui relève qu'un chapitre stratégique et structurant pour la commune se finalise ; celui de l'extension de la conduite d'eau potable en direction de Neuchâtel. Le Landeron est membre de la CEN aux côtés de Cornaux, Cressier et Latena. Ensemble, ces communes ont investi pour garantir une sécurité d'approvisionnement en eau. Ce projet, c'est plus de 13 km de conduites, un nouveau réservoir de 2'200 m³, une station de pompage à Fontaine-André, et une télégestion moderne qui pilote l'ensemble. Une infrastructure digne du 21ème siècle. La commune y a contribué financièrement via plusieurs crédits votés ici même. Le but a toujours été de transférer les actifs une fois les travaux terminés, car c'est la raison d'avoir fait un syndicat. Lors de l'arrêté voté ici pour la création du syndicat, ce point était déjà clair. En effet, les dépenses ont été faites par les communes car au départ le syndicat n'existait pas, mais la finalité était connue. Le CC propose donc ce soir de transférer ces infrastructures au syndicat. Ce transfert engendrera une recette de CHF 3'042'700.- pour une valeur comptable de CHF 2'965'294.-. Cela signifie un bénéfice pour la commune, qui sera affecté au financement spécial du service de l'eau. Cette opération comptable a été vérifiée par un bureau d'ingénieur, une société externe et les comptables des différentes communes qui compose le syndicat. Le bénéfice vient de la manière différente d'amortir cette infrastructure. Elle aura un impact sur la comptabilité positif. Elle fera baisser l'endettement net. Le syndicat reprendra le flambeau : il entretiendra, pilotera, et développera ce réseau commun. La commune passe d'une logique d'investisseur à celle de bénéficiaire d'un service mutualisé, moderne, professionnel, tout en payant annuellement le service. Le législatif de Cornaux a validé cette semaine le transfert, Cressier le fait ce soir et Latena suivra dans les prochaines semaines. Il invite donc l'assemblée à accepter l'arrêté de cession qui est soumis.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Michel Rubbi, pour le PLR, rappelle que lors de la création de la CEN, les demandes de crédits et la création du syndicat ont été avalisés par le CG mais la mise en place du syndicat a pris un peu de temps, alors que les investissements ont avancé en parallèle. Les statuts sont clairs que celui-ci est propriétaire des infrastructures. Il est donc nécessaire que le syndicat rachète les infrastructures aux communes partenaires qui l'ont financées. Il ne va pas relater les mécanismes financiers par mesure de simplification et parce que les rapports y relatifs l'expliquent mieux que lui. Il s'agit donc d'une mise en conformité par rapport aux règlements définis. Le processus a été vérifié par une société externe, par le bureau de vérification des comptes du syndicat ainsi que par les différents employés communaux des finances. Il ne peut que saluer le travail qui a été effectué par tous les partenaires. Le PLR dans son unanimité propose d'accepter cette mesure et demande au CC et aux membres de la CEN de bien s'assurer de la bonne gestion à futur de ce syndicat.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, accepte à l'unanimité la reprise des actifs liés au projet CEN. Ce rachat suit la tendance actuelle du tout public-privé ou même privé. Il regrette cette tendance qui donne de moins en moins de pouvoir aux représentants des citoyens et les met

très souvent devant le fait accompli. Mais il comprend aussi que la technologie devenant de plus en plus exigeante, il est difficile de faire autrement. Il remercie le comité de la CEN pour le travail exécuté qui a permis à ce que le Landeron soit alimenté en eau de manière supplémentaire depuis une ou deux années.

Pas de prise de parole individuelle.

M. Frédéric Matthey souhaite apporter juste une précision, car ses oreilles ont un peu sifflé. Le syndicat CEN n'a rien de privé, c'est une entité 100% publique. Il tient tout de même à relever cet élément. Le transfert d'actifs ne se fait aucunement à un privé, c'est un syndicat intercommunal – ce sont des communes qui s'organisent sous forme de syndicat et non pas sous la forme d'une société anonyme. D'ailleurs, dans les infrastructures d'eau, les propriétaires doivent rester 100% aux mains publiques. Le Landeron ne pourrait pas créer une SA et vendre son infrastructure à cette société. Cela n'est clairement pas prévu par la loi et donc pas autorisé.

Passage au vote pour l'arrêté 1501. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

10. Réponse du Conseil communal concernant la motion « Politique Séniors pour Le Landeron », déposée le 26 juin 2023 et acceptée le 22 février 2024

La parole est donnée à Mme Marisa Ciervo, directrice de l'Action sociale. Lorsque l'on parle de politique pour la vieillesse, le réflexe senior s'impose d'une manière transversale lors de l'élaboration des projets, qu'ils soient économiques, immobiliers (appartements avec encadrement, home), projets d'améliorations urbains (arrêts bus), prévention et promotion santé, la mobilité, la communication et les informations. Au niveau fédéral, la politique de la vieillesse comprend, d'une part, la prévoyance vieillesse financière avec le système des trois piliers. D'autre part, la Confédération s'occupe de prévoyance sanitaire, c'est-à-dire de l'assurance-maladie et du financement des soins de longue durée, ainsi que de la promotion de la santé et prévention. Les cantons et les communes ont pour tâche de veiller à ce que les personnes âgées disposent d'assistance et de soins, tant à domicile que dans les établissements médico-sociaux. Au-delà de ce qui existe déjà, l'atelier ReliÂges permettra de faire ressortir les besoins des seniors dans différents domaines afin d'en améliorer la qualité de vie et de cultiver des liens sociaux. L'atelier se tiendra le 23 septembre et une invitation parviendra aux personnes de +65ans dans le courant du mois d'août. Suite à cette journée participative, la commune recevra un rapport détaillé qui permettra de planifier une série d'actions dans les années à venir.

Prise de parole des motionnaires.

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, remercie le CC pour la réponse à sa motion avec une base descriptive solide. L'approche de l'atelier ReliÂges lui semble une bonne solution pour l'analyse des besoins des personnes âgées mais le groupe socialiste est inquiet car il semble que ce projet se termine en juin 2025 ne voyant aucune information pour sa pérennisation. Ensuite la motion demande de mettre en œuvre une politique vieillesse ; c'est à minima un papier qui décrit les objectifs dans ce domaine, fixés dans le temps et les responsabilités (qui va gérer cela globalement dans la commune ? Un dicastère spécifique ? On a bien cela pour les enfants semble-t-il ...). Il demande des réponses sur ces sujets et se réjouit de voir le rapport de ReliÂges et des suites qui en seront donné. Le PSL va veiller d'un œil critique que les choses se poursuivent mais fait toute confiance au CC.

11. Projet d'arrêté concernant l'octroi d'un crédit d'étude pour la dynamisation de l'image et le développement touristique du Landeron

La parole est donnée à M. Vincent Forster, qui souligne que Le Landeron regorge d'atouts naturels, culturels et patrimoniaux qui en font un lieu unique et plein de charme. Pourtant, malgré cette richesse, il reste encore trop discret sur la scène touristique régionale. C'est fort de ce constat que, lors de la rencontre entre les partis politiques et le Conseil communal du 25 novembre 2024, le thème de la communication, de la signalétique et de l'attractivité a été mis en lumière. Un intérêt unanime s'est alors dégagé pour améliorer la visibilité et l'accueil de la commune. Dans cet élan constructif, un groupe de travail interpartis a été constitué, avec pour mission de réfléchir ensemble à des propositions concrètes, partagées et pragmatiques. Composé de représentants de tous les partis, ce groupe s'est réuni à quatre reprises entre janvier et mai 2025. Il a mené une analyse approfondie des forces et faiblesses en matière d'accueil touristique, de communication et de signalétique. Il a ensuite formulé une série de recommandations, structurées autour de trois axes : signalétique, communication et aménagements. Le rapport qui est soumis aujourd'hui synthétise ces travaux. Il met en évidence l'extraordinaire potentiel de la commune, tout en listant les lacunes qui freinent son attractivité. Il propose une feuille de route ambitieuse mais réaliste, articulée autour de mesures prioritaires et progressives. Dans la perspective des festivités du 700^e anniversaire de la commune, et en cohérence avec les objectifs du programme de législature 2024–2028, il propose que ce rapport serve de base à une étude complète menée par des professionnels de la communication. C'est pourquoi il sollicite aujourd'hui, par voie d'arrêté, un crédit d'étude de CHF 20'000.-. Ce montant permettrait de concrétiser cette réflexion sous la forme d'un projet cohérent et chiffré, avec un calendrier d'action et des supports visuels adaptés. Il remercie l'ensemble des membres du groupe de travail pour leur engagement, ainsi que le Conseil communal pour son soutien à cette initiative. Il espère vivement que le Conseil général accueillera favorablement cette proposition qui vise à mieux faire connaître, valoriser et faire rayonner cette belle commune.

12. Interpellations et questions écrites

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune interpellation.

13. Pétitions, lettres et communications

Le président indique que le bureau du CG sortant a reçu une lettre qui est actuellement en cours de traitement et de clarification.

14. Questions orales

M. Vincent Forster, pour le PVL, a pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil communal à la motion intitulée « Politique Séniors pour Le Landeron », déposée et acceptée le 22 février 2024. À cette même date, une seconde motion, « Encouragement à l'utilisation des transports publics pour les jeunes en formation », a également été acceptée. Depuis, plus de seize mois se sont écoulés. À cet égard, il se permet de rappeler l'alinéa 5 de l'article 61 du règlement communal, qui prévoit qu'en cas de prise en considération d'une motion, celle-ci doit être transmise au Conseil communal ou à une commission spéciale pour étude et rapport, ce dernier devant être présenté par écrit dans un délai maximal de six mois. Dans cet esprit, il espère vivement que le rapport relatif à cette motion pourra être présenté lors de la

prochaine séance du Conseil général. Plus généralement, il formule le souhait que le Conseil communal puisse, dans la mesure du possible, respecter les délais réglementaires ou, le cas échéant, informer le Conseil général de l'état d'avancement des travaux, voire solliciter formellement un report si nécessaire.

M. Michael Jacot, pour le PLR, indique que vivant dans une belle région horlogère, il est fort dommage que la grande horloge de la tour du Château retarde depuis un certain temps. Elle sonne juste mais indique faux, de quelques 7 minutes...A moins que ce soit un clin d'œil pour la fête du 700ème ! Cette intervention était faite au nom de M. Remo Steffen qui lui est juste mais n'a plus de voix.

M. Christian Muriset, pour le Canette, souhaite revenir sur la signalisation lumineuse du carrefour du Faubourg et du Tirage. Le fait qu'il y ait une panne, cela ne lui pose pas de problème. Il passe tous les jours à ce carrefour aux heures de pointe et c'était toujours un enfer de devoir attendre le tournus de tous les feux avant de pouvoir passer. Depuis qu'il n'y a plus de feux, il n'y a plus d'attente et de fil de voitures. Il est possible de passer « comme une fleur ». Cela lui pose tout de même un problème, car un crédit a été voté il y a 4 ou 5 ans afin de remettre en état ces feux et cela n'a absolument rien changé. Le pire pour lui c'est le soir à 21h quand on arrive au feu rouge, qu'il n'y ait pas d'autre véhicule et que l'on doit attendre que toutes les phases soient passées avant que le sien devienne vert. Cela est contre-productif et la programmation n'est pas adaptée. Il souhaiterait que ce problème soit signalé à l'entreprise ACET SA. Personnellement, il n'est pas content de cette programmation et cela ne fonctionne pas.

Mme Jessica Muriset, pour le PVL, relate que pour la deuxième année consécutive, la commune du Landeron a pris part à l'événement Suisse Bouge, et ce avec un total remarquable de près de 30'000 heures de mouvement cumulées. Ce chiffre, bien qu'en légère baisse par rapport à l'édition précédente, s'explique principalement par une communication plus discrète cette année. En effet, elle a choisi de laisser la priorité aux festivités du magnifique jubilé et à la richesse de ses nombreuses manifestations. Dans cette perspective, elle tient à souligner l'importance de cet événement, qui encourage une activité physique accessible à toutes et tous, dans un esprit convivial et gratuit, soutenu par la Confédération à travers différentes prestations – notamment des goodies et des rafraîchissements. C'est pourquoi elle lance aujourd'hui un appel aux sociétés locales : engagez-vous activement dans l'édition 2026 ! Votre participation permettrait d'ancrer davantage cette belle dynamique au cœur de la vie communautaire. Enfin, elle souhaite remercier chaleureusement la commune pour son soutien, et tout particulièrement M. Winz pour sa réactivité, ainsi que M. Béguelin, dont l'aide précieuse, malgré un agenda déjà bien rempli, a été très appréciée.

Mme Nadine Schouller répond concernant les feux de signalisation. Effectivement, la commune a des mauvaises surprises. Les prix de réparation et de remise en vigueur de ces feux sont astronomiques. Elle informe qu'elle a déjà pris les devants pour chercher une solution au Tirage. Ces derniers n'existeront plus normalement. C'est pour cela qu'ils ont été recouverts par des sacs et la signalétique va être revue. Un bureau d'ingénieurs-conseils travaille dessus et cela devrait aller rapidement. Par contre, ceux du Faubourg sont plus problématiques vu qu'il y a les écoliers. C'est vraiment très dangereux à certains moments et ce dossier prendra plus de temps avant de trouver une solution. Elle pense que le CC sera obligé de revenir devant le Législatif. En attendant, ces feux seront laissés, surtout à cause des écoles.

M. Joël Bader suggère de faire lecture de la lettre de démission de M. Roland Spring afin qu'elle puisse être protocolée.

Le président approuve cette proposition afin qu'il n'y ait pas de vice de forme et la lit « *Monsieur le Président, comme annoncé par communiqué du Canette le 28 mai 2024 à tous les partis, me voici arrivé au terme de la prolongation de mon engagement d'une année au poste de conseiller communal. Par conséquent, par la présente je vous prie de prendre note de ma démission du conseil communal au 30 juin 2025. Je souhaite bien du plaisir dans cette nouvelle fonction à mon successeur et vous remercie de la confiance accordée durant ces 15 ans. Cordiales salutations, signé Roland Spring* ». La lettre est datée du 18 juin 2025.

15. Divers du Conseil communal

M. Roland Spring a diverses communications. Le Landeron a beaucoup fait parler de lui ces derniers jours dans le cadre du 700^{ème}. Tout prochainement, il sera possible de voir un reportage sur Canal Alpha qui fait une émission cet été sur les plus beaux villages du canton de Neuchâtel. Il a beaucoup été parlé ce soir que c'est le plus beau village de Suisse, d'Europe et du monde ; en tout cas, peut-être de Suisse. La population aura la possibilité de l'exprimer puisque la Schweizer Illustrierte et l'Illustre organisent un concours chaque année et Le Landeron a été choisi parmi les six communes suisses qui font partie de ce concours. Il sera possible d'exprimer son soutien ces prochains jours. Un article sera publié dans ces deux journaux sur Le Landeron et il pense que beaucoup de touristes de Suisse allemande et du Tessin viendront le visiter cet été. Il encourage chacun à faire connaître son village et ce concours. Il profite de remercier l'ambassadrice du Landeron, Mme Sandrine Girardier, qui a fait visiter la commune aux journalistes de Canal Alpha et de l'Illustre. Dans le cadre du 700^{ème}, de la publicité sera également faite. Il informe qu'il a encore deux dossiers en cours actuellement. Celui du parascolaire que chacun a pu visiter, dont les comptes sont en train d'être bouclés excepté une facture. Le budget a été respecté, il reste encore une somme dont il n'a pas le chiffre exact. Mais donc la totalité du crédit n'a pas été utilisée. Concernant la chapelle du Scapulaire avec ses manifiques peintures découvertes par l'entreprise Muttner, un reportage a d'ailleurs été également réalisé par Canal Alpha, entre autre. Le responsable du Patrimoine cantonal et les architectes sont enthousiasmés par ce qu'ils ont vu. Si quelqu'un le souhaite, il est possible d'aller visiter le chantier avant l'inauguration officielle avec l'architecte, Mme Hippenmeyer. Son successeur du dicastère des bâtiments pourra organiser cela avec elle. La journée officielle du 700^{ème} aura lieu ce dimanche. Il se réjouit de retrouver celles et ceux qui se sont inscrits à l'événement. Malheureusement, certains ont omis de répondre. Ils ne pourront donc pas assister ni au dîner, ni au spectacle, car les places sont attribuées. Ils sont volontiers invités à l'apéritif. A la fin de la séance, un apéro dînatoire a été organisé avec l'Escarbot vu que les comptes sont positifs.

M. Frédéric Matthey, au nom du Conseil communal, « *Cher Roland, il est des engagements qui méritent plus qu'un simple salut. Celui de toi Roland, en fait partie. Élu par le Conseil général en juin 2010, dans le cadre de la législature 2008–2012, Roland tu as rejoint l'exécutif en même temps que moi. Quinze années se sont écoulées depuis ce moment, au cours desquelles tu as servi la commune avec constance, rigueur et un sens des responsabilités. Durant ces mandats successifs, Roland s'est vu confier des dicastères essentiels au bon fonctionnement de notre commune : les finances, l'urbanisme durant deux ans, le patrimoine, le port durant quelques années. Ces domaines ont tous bénéficié de ta capacité à faire avancer les projets avec méthode, en gardant toujours en ligne de mire l'intérêt collectif. Ton engagement pour la valorisation du patrimoine communal est resté constant. On te doit, entre autres, les crédits d'étude et de réalisation liés à la rénovation complète de la chapelle du scapulaire, un lieu emblématique que notre commune pourra transmettre aux générations futures dans les meilleures conditions. Sous ta conduite, plusieurs autres projets structurants ont vu le jour, parmi lesquels la construction du bâtiment administratif où nous nous trouvons, la construction du bâtiment parascolaire, la réfection de la charpente et de la toiture de la Tour de l'Hôtel de Ville, ainsi que la conservation et restauration de nos fontaines historiques et*

plusieurs réfections et rénovation des bâtiments dont la commune est propriétaire. Ces décisions, parfois complexes et parfois combattus, sont passés et ont permis d'ancrer l'action communale dans une perspective à long terme, conciliant gestion prudente et développement mesuré. Roland tu as également contribué activement à la réflexion sur le Règlement communal sur les finances et assuré, année après année, une participation rigoureuse à l'élaboration et à l'approbation des budgets et des comptes. Tu as su proposer des équilibres parfois complexe entre investissement, soutien aux sociétés locales, tout en contenant les dépenses courantes. Roland tu as a su défendre les équilibres financiers sans renoncer à l'ambition que requiert une commune dynamique comme la nôtre. Roland, au moment où tu quittes l'exécutif, permets-moi de te remercier, au nom du Conseil communal, au nom de la commune, et en mon nom personnel, pour ces quinze années de travail engagé. Tu laisses derrière toi une empreinte concrète, visible dans les bâtiments, dans les infrastructures, dans les équilibres que tu as contribué à maintenir. Tu laisses surtout le souvenir d'un collègue constructif et engagé. Nous te souhaitons plein succès pour la suite et de profiter avec ta famille des prochains projets que tu as. Merci, Roland ».

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, « Roland, le PSL te remercie et te félicite pour l'excellence de ton travail. Grâce à toi et aux Conseillers communaux qui t'ont accompagné durant ton mandat au Conseil communal, les finances du Landeron se sont toujours bien portées et même la fortune n'a cessé d'augmenter. Sans oublier tes nombreux projets et travaux des bâtiments entre autre, le Nouveau Bâtiment Administratif (NBA) et le Parascolaire. Merci Roland pour ton engagement auprès des citoyens landeronnais, ton écoute constante des interventions du législatif en essayant toujours d'apporter ce qui était demandé, et ta présence constante dans les manifestations communales. Nous te souhaitons tout de bon pour l'avenir et de pouvoir profiter du temps qui te sera enfin disponible. Nous souhaitons tout de bon à ton successeur au Conseil communal ».

M. Gregory Mallet, au nom du Canette, remercie M. Roland Spring. « En 2010, le Canette a été confronté à une situation délicate en raison de la démission pour raisons professionnelles de l'un de ses représentants au CC, le très regretté Roland Perret-Gentil. Nos cerveaux se mettent alors en ordre de bataille pour dénicher la perle rare lorsqu'une voix s'exclame avec assurance « **J'suis sûr que le Caquou serait intéressé** » ! Et il avait raison puisque le Caquou a presque immédiatement confirmé son accord, ce d'autant plus que le dicastère des finances lui était pour ainsi dire garanti. Alors après enquête approfondie, il apparait que ce sobriquet de Caquou lui vient tout droit de R'convillier (le e ne se prononce pas) parce qu'enfant il était un peu casse-cou. Et il faut dire qu'il semble avoir un talent certain puisque malgré tous les investissements coûteux qu'il a pilotés, et que Frédéric a rappelés à l'instant, sous son règne, la fortune communale a été multipliée par cinq ! Passant de 5 misérables millions à sa prise de fonction à **près de francs 25 millions à ce jour**. Oui parce que je ne sais pas si vous avez remarqué mais Roland dit toujours FRANCS AVANT LE MONTANT. Alors **afin que son successeur aux finances puisse s'inspirer** de l'œuvre de Roland, nous avons voulu savoir quel était son secret ? Cet hommage - peut-être un brin exagéré je l'avoue - ne doit toutefois pas cacher l'immense engagement de Roland pour notre Commune. Il n'a ménagé ni son temps, ni ses efforts pour faire progresser les projets et idées qui lui semblaient opportuns. Ceci avec grande loyauté et une intégrité absolue et en plus « presque » toujours dans la bonne humeur. Il y a un an, tu as accepté de prolonger ton engagement d'une année afin de permettre une transition facilitée à ton successeur et tes collègues ont eu l'élégance de t'offrir la présidence pour cette dernière ligne droite politique. Pour tout cela Roland, tu as droit à notre très sincère reconnaissance. Lorsque l'on s'engage à 100% comme toi, on sait que l'on recevra beaucoup plus de réclamations et de critiques que de remerciements. Mais tu ne les as jamais esquivées et on peut dire que tu as toujours été quelqu'un d'accessible. Après tes quatre derniers jours d'activité en tant que président de commune, tu pourras regarder tout le monde droit dans les yeux. Je n'ai aucun doute que dans le futur tu t'engageras toujours pour le bien de notre beau village et de ses habitants mais saches que j'ai aussi quelques idées si jamais. Finalement, ces remerciements ne seraient pas dignes si nous n'y

associons pas tes proches et en particulier tes enfants et ton épouse Fabienne (ta princesse à toi) qui ont su t'épauler et te soutenir durant toutes ces années. C'est donc avec elle ou eux que tu pourras profiter de l'attention que te remettra le Canette tout à l'heure, tout en soutenant les restaurateurs de notre merveilleux vieux bourg SEMI- PIETON. Roland, Merci du fond du coeur et bon vent ! ».

M. Roland Spring prend la parole et rappelle qu'il est entré en fonction le 24 juin 2010 lors des plus longues séances du Conseil général puisqu'à l'époque elles se déroulaient sur deux jours, vu qu'elles dépassaient minuit. Il est entré en fonction avec son camarade de gauche (*rires*) et a hérité d'un dossier pas facile vu qu'il a eu l'urbanisme. Pendant que d'autres buvaient des bières à la Fête du même nom, il s'est coltiné toutes les oppositions et les séances de conciliations du dossier dont plusieurs n'habitaient pas très loin de chez lui. Entretemps, ces quinze ans se sont écoulés, ce sont environ 700 séances du Conseil communal, des centaines d'autres rencontres, environ 80 Conseils généraux avec une seule séance manquée pour vacances. En effet, il a toujours essayé de les placer hors des séances vu qu'à chacune, il avait une demande de crédit à faire voter ou les budgets et les comptes. Parmi ces dizaines et dizaines de crédits demandés, il y en a eu des faciles et d'autres un peu moins. Il doit cependant avouer qu'il éprouvait un certain plaisir quand c'était difficile à argumenter, combattre et trouver les éléments pour faire passer ces crédits. Sauf erreur de sa part, ils ont tous été acceptés, à l'exception d'un ou deux qu'il a retiré ou pour lequel il y a eu une non-entrée en matière. Il a donc fait dépenser beaucoup d'argent au Conseil général. Mais, comme cela a été relevé tout à l'heure, il en a aussi amené passablement, même si pour cela, il n'a pas été tout seul. Le plus grand crédit a été le chantier du nouveau bâtiment administratif avec la rénovation de l'ancien bâtiment et la création du centre médical pour un montant de CHF 14 millions. Ce dernier n'a pas été le plus difficile à faire passer. Ce sont plutôt les derniers crédits qui l'ont été, la Chapelle du Scapulaire et le bâtiment du parascolaire. Mais également, pour ceux qui sont au CG depuis un certain temps, comme Gilliane Bürli, ça a été la rénovation des fontaines. 15 ans, ce sont 15 budgets, 15 comptes. Ce sont différentes taxes, le taux fiscal - 66 - pour lequel il est très content vu qu'il n'a pas bougé. Même s'il a tenté une fois de l'augmenter et que le CG a accepté deux points afin de pouvoir mieux redonner aux sociétés suite à leurs demandes. Le CC n'a pas si mal travaillé, malgré le fait qu'un Canette était à la tête des finances. Il a cotoyé 13 Conseillers communaux ; ce sont des rencontres, trouver des compromis, des majorités afin de pouvoir faire avancer les dossiers. Il a eu beaucoup de plaisir de rencontrer diverses personnes dans le cadre de son activité, de simples citoyens très intéressants ainsi que les jubilaires et de pouvoir discuter avec eux. Mais également de rencontrer les Conseillers communaux d'autres communes, notamment celles de Scuol, Meiringen et Eschenbach ; malheureusement Le Landeron s'est retiré de cette association. Malheureusement cela n'était pas toujours un fleuve tranquille, il a fallu rencontrer des citoyens mécontents qui ne comprennent pas que lorsque l'on signe un courrier en tant que président, c'est l'ensemble du CC qui a pris la décision ou les dérogations. Cela fait partie du travail de Conseiller communal. Il aimerait maintenant remercier les cadres et tout le personnel communal avec qui il a toujours eu beaucoup de plaisir de travailler. Le 80% a été engagé pendant cette période dont il a participé. Il relève que l'équipe est très très bonne et il est très content ce soir que les services techniques ont été renforcés par l'acceptation de cette demande d'augmentation de la dotation. Cela permettra au nouveau responsable des bâtiments de faire avancer divers projets. Il aurait encore souhaité mener à bien d'autres dossiers. Il souhaite également remercier son parti qui lui a fait confiance et tous les membres du CG qui s'engagent en politique et bien entendu, son épouse, Fabienne. Elle est certainement un petit peu inquiète de savoir qu'il sera un peu trop à la maison. Ils ont la chance d'être grands-parents depuis trois mois, donc cela va déjà les occuper un petit peu. Et il la rassure, car dorénavant, ils pourront faire des balades dans la localité sans qu'il lui dise, comme par hasard, que leur chemin doit se diriger vers un chantier de la commune où il manque quelque chose. Ils pourront mettre des œillères et se balader tranquillement, même s'il faudra un certain temps. Il est content de passer le témoin à quelqu'un de valeur.

Le président remercie l'assemblée, invite à partager le verre de l'amitié, souhaite une belle soirée ainsi qu'une belle célébration du 700^{ème}. Il rappelle qu'il y a encore besoin de bénévoles pour ce magnifique week-end festif en perspective. Il est 21h05 et la séance est levée.

Le président :

Le secrétaire :

Gregory Mallet

Fabrizio Guizzardi